

LIGUE DE BILLARD AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Siège social : 26 rue de Crimée - 69001 LYON

Site internet : <http://www.billard-auvergne-rhone-alpes.com/fr>

Adresse mail : tresorier@billard-auvergne-rhone-alpes.com

DISPOSITIONS FINANCIERES

SAISON 2016 / 2017

A – Tarif des Cotisations

	PART FFB	PART LIGUE	MONTANT TOTAL
AFFILIATION CLUB *	50,00 €	100,00 € *	150,00 €
LICENCE de + de 21 ans	43,00 €	21,00 €	64,00 €
LICENCE de - de 21 ans	9,00 €	9,00 €	18,00 €
LICENCE Découverte + 21ans	28,00 €	13,00 €	41,00 €
LICENCE Indépendante	45,00 €	23,00 €	68,00 €

TOUS LES REMBOURSEMENTS ET LES PAIEMENTS SONT FAITS PAR VIREMENT DE COMPTE À COMPTE

TRES IMPORTANT : Il est impératif qu'à la 1ère demande de remboursement, ou en cas de changement de compte, les personnes concernées joignent un relevé d'identité bancaire(RIB), sans quoi aucun remboursement n'est possible.

* Particularité pour les clubs affiliés en Auvergne la saison 2015-2016 :

Le montant de la part ligue de l'affiliation club sera ramené de 100€ à 40€ pour les clubs qui participeront à l'AG du 17 septembre à Ecully, par un remboursement de 60€. Cette disposition résulte des discussions du 14 janvier 2016 sur la fusion, ratifiée par le comité directeur LRAB du 2 février 2016.



B – Barème de la Ligue pour les compétiteurs.

B1 – Barème de la ligue.

Il est sur la base du Barème Fédéral

Les frais kilométriques = 0,23€ le km - la nuitée = 27,40€ - le repas = 13,70€.

(Les péages sont inclus dans les frais kilométriques)

Mode de calcul pour Finales de France sur « n » jours, en fonction de l'éloignement et de la durée de la compétition

< à 100 km Aller-Retour 0,23 € du km (x n)	Forfait : (n x 2) - 1 repas
> à 101 km Aller-Retour 0,23 € du km	Forfait : (n - 1) nuits + [(n x 2) - 1 repas]
> à 401 km Aller-Retour 0,23 € du km	Forfait : n nuits + [(n x 2) - 1 repas]

(Voir tableau en annexe 1)

La Ligue prend à sa charge 66% pour les finales de France (non remboursées par la FFB). La différence reste à la charge du club ou du joueur selon les dispositions financières du club concerné.

Dans tous les cas, les demandes de remboursement devront obligatoirement passer par le responsable sportif de la discipline pour un accord préalable.

B2 – Déplacements Carambole

B2.1 - Finales de District et de Ligue

Pas de prise en charge

B2.2 - Finales de France

Les Kms sont calculés aller/retour du lieu d'habitation si la demeure est dans le département du club d'appartenance, ou club dans le cas contraire, au lieu de la compétition, plus les frais de séjour en fonction du nombre de jours que dure la compétition. Le compétiteur appartenant au club organisateur perçoit les frais de repas uniquement. (Selon le barème de remboursement)

Prise en charge :

- Finale sans participation fédérale : La Ligue prend à sa charge 66% du montant calculé
- Finale avec participation fédérale : La Ligue prend à sa charge 33% du montant calculé

B2.3 - Finales de France par équipe

B2.3.a - Coupe des Provinces (Pas de participation Fédérale)

Les kilomètres sont calculés sur la base d'1 ou 2 voitures maximum, au départ du siège de la Ligue, ou du lieu de rencontre des joueurs. (Selon le barème de remboursement)

Part ligue 66%



B2.3.b – Championnats par équipes, Jeu de Série, 3 bandes et 5 quilles

Les équipes finalistes bénéficient du barème fédéral auquel s'ajoute :

- 3B D1 et D2 + 5 quilles D1 = 400€ de dotation de la Ligue par équipe finaliste
- JDS D1 à D5 et 3B D3, D4 et D5 = 300€ de dotation de la Ligue par équipe finaliste

B2.3.c - Jeunes équipes de clubs (Challenge Dreher)

Les équipes finalistes bénéficient du barème fédéral

Si une équipe de notre Ligue s'engage, faire une demande préalable au CD de la Ligue pour une éventuelle participation aux frais de l'équipe pour les qualifications.

B2.4 – Tournois Nationaux :

Pour chaque joueur, la Ligue verse une aide forfaitaire de 150€ par tournoi, limité à 4 tournois dans la saison. (**uniquement dans les modes de jeux où le joueur est classifié master**)

B3 – Déplacements Billards à Poches

Pas de participation pour les compétitions du niveau Ligue.

B3.1 - Blackball :

B3.1.a – Finales de Ligue :

Pas de remboursement

B3.1.b – Finales des championnats de France :

Les kms sont calculés aller/retour du lieu d'habitation, si la demeure est dans le département du club d'appartenance, ou du club dans le cas contraire, au lieu de la compétition. Le compétiteur appartenant au club organisateur de la finale de France perçoit les frais des repas uniquement. (Selon le barème de remboursement)

La FFB prend en charge 25% des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration selon le barème fédéral. Les frais restants sont pris en charge par la Ligue à 50% selon le barème de la Ligue. Un joueur ne peut prétendre qu'à un seul remboursement, même s'il est engagé dans plusieurs catégories individuelles ou par équipe. Pour les déplacements des joueurs d'un même club les frais sont calculés sur la base de 4 personnes par voiture.

B3.1.c – Coupe de France par équipe :

Pas de participation de la FFB, et pas de participation de la Ligue.

B3.1.d – Tournois nationaux :

Pas de participation de la FFB, et pas de participation de la Ligue.

B3.1.e - Compétitions Internationales :

La FFB prend en charge les frais des joueurs à partir de l'aéroport. La Ligue prend 100% des frais du domicile à l'aéroport au tarif de la SNCF 2^{ème} classe.

B3.2 - Américain:**B3.2.a – Finales des championnats de France (Junior, N1 et Féminine)**

La FFB participe à hauteur de 20% des frais de déplacement, la Ligue prenant 50% des frais restants, selon le barème de remboursement Ligue.

B3.2.b - Autres phases qualificatives des championnats de France :

Pas de participation de la FFB et pas de participation de la Ligue.

B3.2.c - Tournois nationaux :

Pas de participation de la FFB et pas de participation de la Ligue.

B3.2.d – Coupe de France :

Pas de participation de la FFB et pas de participation de la Ligue.

B3.2.e – Championnat d'Europe :

La FFB prend en charge les frais des joueurs à partir de l'aéroport. La Ligue prend 100% des frais du domicile à l'aéroport au tarif de la SNCF 2^{ème} classe.

Pour le championnat d'Europe par équipe pas de participation de la FFB mais une demande avant la compétition, pourra être faite auprès du CD de la Ligue, avant la compétition, qui statuera.

B3.2.f – Championnat d'Europe Féminines :

La FFB prend en charge les frais des joueuses à partir de l'aéroport. La Ligue prend 100% des frais du domicile à l'aéroport au tarif de la SNCF 2^{ème} classe.

B3.2.g – Championnat du Monde :

Pour les Femmes et les Hommes la FFB accorde une enveloppe de 500€ pour les 2 compétitions prévues.

B3.3 - Snooker

B3.3.a Compétitions Nationales :

Phases de qualifications :

Pas de participation FFB dans les phases qualificatives et pas de participation de la Ligue.

Phases finales :

La FFB participera selon le barème de remboursement multiplié par le nombre de jours de compétition. Les kilomètres sont calculés du club d'appartenance au club organisateur.

La Ligue participe à 50% de la somme restante, à la charge du ou des joueurs, divisée par le nombre de joueurs. Les kilomètres sont calculés du domicile au club organisateur, si plusieurs joueurs, sur la base de 4 personnes par voiture, au départ du domicile.

B3.3.b Championnat de France par équipe :

Pas de participation de la FFB et pas de participation de la Ligue.

B4 - Dotations aux Clubs (Subventions)

B4.1 Organisations de Finales de France, de Championnats de France ou de Tournois nationaux(TN) :

- Demande d'organisation : toute demande d'organisation doit recevoir l'accord préalable de la commission sportive concernée et du Bureau de la Ligue.
- Subvention : Pour chaque organisation, le club percevra de la ligue une aide de 600€ (maximum) dans la limite de 2 organisations dans la saison par club. Les clubs doivent faire une demande préalable au Comité Directeur de la Ligue, accompagnée d'un prévisionnel financier. A l'issue de la compétition, le club transmettra le bilan financier de la manifestation, et au regard de ce bilan la Ligue débloquera aussitôt un virement de la subvention accordée.

Cas particulier : Pour une manifestation d'envergure internationale la Ligue étudiera chaque demande et statuera.

B4.2 Nouvelle licence pour des – de 15 ans (18€) à la date du 1^{er} Septembre, la licence est remboursée par la Ligue, en faire la demande à la Ligue. (uniquement en cas de création de licence)

B4.3 Nouvelle adhésion de club à la FFB (150€), la Ligue rembourse cette nouvelle adhésion, en faire la demande à la Ligue. (uniquement en cas de la création d'un nouveau club)

C-Barème de la ligue pour les dirigeants et arbitres

C1 – Barème de la ligue.

- Les frais kilométriques = 0,30€ le km
- Les péages
- La nuitée = 27,40€
- Le repas = 13,70€.
- Les parkings

C2 – Frais de déplacement des dirigeants.

En général, le remboursement des frais de déplacement des dirigeants, sans justificatif, se fait sur la base du barème de remboursement de la Ligue, ou sinon sur justificatif.

Les frais de déplacement des Dirigeants de la Ligue missionnés par le Président ou le Comité Directeur, sont pris en charge à 100% des frais réels, dans une limite fixée à 25€ pour les repas et 55€ pour la nuitée, en fournissant impérativement les factures et justificatifs. En cas de dépassement, il faut demander un accord préalable auprès du Bureau.

Les membres du Comité Directeur présents, pour une réunion de ce dernier, sont remboursés pour leur déplacement ainsi que pour l'AGO, ou une AGE, sur la base du Barème de remboursement de la Ligue ci-dessus.

C3 - Frais de déplacement des Arbitres (Carambole et BâP)

Pour tous les arbitres convoqués officiellement par la **Commission d'Arbitrage de la Ligue** pour les finales de ligue, les finales de France et les tournois nationaux, les frais de déplacement sont pris en charge à 100%, sur la base du Barème de remboursement de la ligue ci-dessus.

D-Délégation de dépenses.

Toutes dépenses supérieures à 500€, hors fonctionnement de la ligue, doivent être validées par le comité directeur.

Concernant ces dépenses, cela doit toujours faire l'objet d'un bon de commande édité par la ligue. Une facture qui arrive à la ligue doit obligatoirement être rapprochée du bon de commande. Sans quoi, la facture ne sera pas payée. En accord avec le bureau, le bon de commande peut être édité par le Président, le Secrétaire ou le Trésorier. Dans tous les cas le bon de commande doit arriver chez le Trésorier.

Pour les responsables du comité directeur qui ont la gestion d'un budget, et qui ont le besoin de passer par un sous-traitant, ils doivent aussi le faire en éditant un bon de commande, et transmettre ce bon de commande au bureau pour acceptation de la dépense.

E- Demande de Remboursement.

Pour une demande de remboursement en bonne et due forme d'un dirigeant, d'un arbitre, ou d'un joueur, le demandeur devra récupérer sur le site de la ligue le formulaire à remplir obligatoirement et de l'envoyer au bureau de la ligue pour les dirigeants, à la commission des arbitres pour les arbitres et enfin aux commissions sportives pour les joueurs et ce pour acceptation.

Dans tous les cas, toutes les demandes de remboursement adressées à la ligue au-delà des 45 jours, suivant la dépense/le déplacement, seront refusées.

Aucun remboursement ne sera possible sans le respect de cette règle.

La Ligue se réserve le droit, à n'importe quel moment, de faire toutes les modifications des présentes dispositions, définies ci-dessus, qui s'imposeraient en fonction de la situation financière de l'Association.

ANNEXE 1

POUR LES REPAS ET LES NUITEES

TABLEAU D'AIDE AU CALCUL DES REMBOURSEMENTS

En fonction du nombre de jours de compétition et des distances Aller et Retour.

(sur la base des formules fédérales comme indiquées sur la première page de ces dispositions financières)

< à 100 km Aller-Retour 0,23 € du km (x n) Forfait : (n x 2) - 1 repas
 > à 101 km Aller-Retour 0,23 € du km Forfait : (n - 1) nuits + [(n x 2) - 1 repas]
 > à 401 km Aller-Retour 0,23 € du km Forfait : n nuits + [(n x 2) - 1 repas]

km	Jours	Repas	Nuit	Base Remboursement
< 100 km	1	1	0	13,70 €
> 101 km	1	1	0	13,70 €
> 401 km	1	1	1	41,10 €

km	Jours	Repas	Nuit	
< 100 km	2	3	0	41,10 €
> 101 km	2	3	1	68,50 €
> 401 km	2	3	2	95,90 €

km	Jours	Repas	Nuit	
< 100 km	3/4	5	0	68,50 €
> 101 km	3/4	5	2	123,30 €
> 401 km	3/4	5	3	150,70 €

RAPPEL**POUR LES REMBOURSEMENTS KILOMETRIQUES**

Aller et retour = 0.23€ du km (péages inclus)